



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



Certains vieux billets de banque canadiens n'auront plus cours légal en janvier 2021

Le 1^e janvier 2021, le gouvernement du Canada retirera le cours légal de vieux billets qui ne sont plus produits, soit ceux de 1 \$, de 2 \$, de 25 \$, de 500 \$ et de 1 000 \$. Voici ce que vous devez savoir.

Par suite de l'annonce, dans le budget fédéral de 2018, au sujet du cours légal des billets de banque, la loi a été modifiée pour permettre au gouvernement de retirer le cours légal des billets de 1 \$, de 2 \$, de 25 \$, de 500 \$ et de 1 000 \$.

Essentiellement, cela signifie que les Canadiens ne pourront plus utiliser ces billets dans les transactions en argent comptant.

En retirant ces vieux billets de la circulation, nous pouvons faire en sorte que les billets de banque qu'utilisent les Canadiens restent actuels, en bon état, faciles à utiliser et difficiles à contrefaire. Pour l'instant, le gouvernement a indiqué qu'il ne prévoit pas retirer d'autres billets de la circulation.

Les billets visés ne perdront pas leur valeur faciale, puisque la Banque du Canada continuera de les honorer. Les personnes qui souhaitent obtenir le remboursement de leurs billets peuvent s'adresser à leur institution financière ou les envoyer à la Banque du Canada. Elles peuvent aussi choisir de les conserver.

Pour des précisions sur la façon de transmettre les billets à la Banque du Canada [pour remboursement](#), veuillez consulter notre [site Web](#).

Pour toute question, [communiquez avec nous](#).

Quelle monnaie a cours légal?

Les billets émis par la Banque du Canada, de même que les pièces de monnaie frappées par la Monnaie royale canadienne, ont cours légal. Ce terme technique signifie que le gouvernement a fait de ces billets et de ces pièces la monnaie officielle du Canada. Autrement dit, c'est la monnaie approuvée au Canada pour le remboursement des dettes.

[Lisez](#) le communiqué à ce sujet.

[Pour en savoir plus.](#)

info@banqueducanada.ca

1.800.303.1282

Suivez-nous sur Twitter :
[@banqueducanada](https://twitter.com/banqueducanada)